

# Mise en œuvre et suivi d'un plan d'action troubles musculosquelettiques

*Mesurer l'efficacité des mesures  
prises pour réduire les risques  
de troubles musculosquelettiques  
et les ajuster si besoin*

*Mise à jour en janvier 2023*

## OBJECTIFS

- > **Accompagner à la mise en œuvre du plan d'action TMS.**
- > **Suivre quantitativement et qualitativement les actions.**
- > **Améliorer les conditions de travail.**

## CONTENU

- Préparer et construire la démarche : les acteurs et services concernés, la communication en interne.
- Évaluer et analyser : appui sur le diagnostic TMS établi préalablement pour prioriser les actions.
- Accompagner la démarche : décliner le plan d'action de manière opérationnelle et accompagner la mise en œuvre.
- Suivre les actions, évaluation (indicateurs) de celles-ci et ajuster si nécessaire.

## PUBLIC

Salariés d'entreprises privées ou publiques.

## MÉTHODES MOBILISÉES

- Entretiens individuels.
- Groupe de travail.
- Observations en entreprise.
- Vidéo.
- Modélisation 3D.
- Analyse statistique.
- Restitution aux commanditaires (Restitution aux salariés si souhaité par le commanditaire).

## MODALITÉS



### DURÉE

**3 à 4 mois** – à définir selon la taille de l'entreprise et des secteurs.



### DÉLAI D'ACCÈS

Démarrage de la formation sous **6 semaines** après la signature du devis.



### TARIF

**Nous consulter.**



### ACCESSIBILITÉ

Tous nos lieux d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos prestations sont adaptées à toutes les typologies de handicap.



### TAUX DE SATISFACTION

Nouvelle action, non évaluée à ce jour.

## CONTACT

[info@aptima-rh.fr](mailto:info@aptima-rh.fr)

[www.aptima-rh.fr](http://www.aptima-rh.fr)